

**N° 39 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : DESIGNATION DU REPRESENTANT AU MIFE ISERE –
MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'ENTREPRISE**

Délibération n° 2026-07-39

Rapporteur : Monsieur Nicolas JALLOT, Maire

Monsieur le Maire rappelle les missions de cette association dont le siège social est situé à Saint-Egrève, à savoir : faciliter et favoriser l'insertion professionnelle et la formation pour tous, demandeurs d'emploi comme salariés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-33

Vu les statuts de l'association, il convient de désigner un représentant unique au sein de la MIFE.

Il est proposé la candidature de M Thomas Ritter comme représentant de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés ou à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

➤ **APPROUVE** la désignation de Thomas RITTER

